

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

<b><u>Date de convocation :</u></b>	<b>22.03.2024</b>
<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>8</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Rouessé Fontaine en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PALMAS, Maire.

**Membres présents** : Patrick PALMAS, Stéphane MARGOTTIN, Cécile PERRONNE, Stéphane PROUST, Géraldine BOURDIN, Magalie DELAURIERE, Dominique MOISY, Damien TRONCHET

**Membres absents excusés** : Jeanick BARBE, Claude BLONDEAU, Francis DEVYNCK

**Secrétaire** : Géraldine BOURDIN

## **Approbation et signatures du PV de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance en date du 6 février 2024.

## **Informations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciements relatif au décès de Mme Paulette Maignan.

## **Cession de terrain**

Chaque conseiller prend connaissance de la requête du propriétaire de l'habitation située 7 rue du Maréchal Leclerc à savoir l'acquisition d'une portion de terrain cadastré AB97 sur la largeur de sa maison qui fait office de remise plus un mètre à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de céder cette partie de terrain gracieusement ; Sont à la charge à l'acquéreur les frais de bornage et acte notarié.

Les membres autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

## **Demande de remise en état d'une entrée de parcelle**

Les élus rencontreront prochainement le propriétaire de la parcelle ZW 21 afin de trouver un accord relatif à la demande de remise en état de cette entrée.

## **Devis divers**

### **Acquisition d'un lave-vaisselle**

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de l'ets Hobart pour l'acquisition et l'installation d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente.

Le montant HT est de 2 944.60€.

### **Remise en service du cadran d'édifice - église**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'ets Bodet pour un montant de 1 954.00 € HT relatif à la réparation de d'horloge de l'église.

Les membres autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

### Hydrocurage et inspection des réseaux d'eaux pluviales rue du Pont

Suite à la dernière séance du Conseil Municipal, des informations complémentaires ont été demandées à l'entreprise Levard sur leur devis de passage de caméras.

Après discussion, le Conseil Municipal retient l'entreprise SOA relatif à l'hydrocurage et inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Pont. Le montant HT est de 2 543.00 €.

Les membres autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de la ligne de trésorerie dans la limite de 60 000 euros, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.30% (index février 2024 = 3.923% flooré à 0%, soit un taux min de 0.30%)

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0.20 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : néant

Minimum de tirage : 7 600€ sans aucun frais de mise à disposition

Déblocage des fonds : par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Patrick PALMAS, Maire pour réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'assainissement de la façon suivante :

- Part fixe : 73 € par foyer présent sur la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année,

- 0.90 € par m<sup>3</sup> consommée avec un minimum de 30 m<sup>3</sup>.

### Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide des subventions suivantes :

Cooperative scolaire : 500 €

Anciens Combattants : 200 €

(Mr le Maire ne prend pas part au vote)

Group défense ennemis de la culture : 150 €

Génération Mouvement de Rouessé Fontaine : 300 €

Comité des Fêtes de Rouessé Fontaine : 500 €

(Mrs Mmes Proust, Bourdin et Delaurière ne prennent pas part au vote)

**Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants :

TFPB :	36.28%
TFPNB :	29.66%
TH :	9.53%

**Approbation du Compte Financier Unique 2023 de la commune**

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2023 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement :	162 398.83€
Total des recettes de fonctionnement :	191 962.56€
Total des dépenses d'investissement :	79 668.99€
Total des recettes d'investissement :	8 989.63€

**Affectation des résultats 2023 - Budget commune****SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes :	191 962.56 €
Dépenses :	162 398.83 €
<b>Soit un résultat 2023 de</b>	<b>29 563.73€</b>
<i>Auquel on ajoute le résultat 2022 :</i>	<i>65 891.77€</i>

**Résultat de clôture 2023 de fonctionnement : 95 455.50 €****SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes :	8 989.63 €
Dépenses :	79 668.99 €
<b>Soit un résultat 2023 de</b>	<b>-70 679.36 €</b>
<i>Auquel on ajoute le résultat 2022 :</i>	<i>3 828.96 €</i>

**Résultat de clôture 2023 d'investissement : 66 850.40 €****A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

<b>Dépenses Investissement - Cpte 001 - Déficit d'investissement :</b>	<b>66 850.40 €</b>
<b>Affectation en réserve - Cpte 1068 -</b>	<b>66 850.40 €</b>
<b>Recette Fonctionnement - Cpte 002 - Excédent de fonctionnement :</b>	<b>28 605.10 €</b>

**Approbation du Compte de Gestion 2023 de la commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote du Budget Primitif 2024 commune**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2024 commune de la façon suivante :

Total des dépenses de fonctionnement : 211 995.10€

Total des recettes de fonctionnement : 211 995.10€

Total des dépenses d'investissement : 115 421.14€

Total des recettes d'investissement : 115 421.14€

### **Approbation du Compte Administratif 2023 de l'assainissement**

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2023 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement : 18 439.68€

Total des recettes de fonctionnement : 20 113.91€

Total des dépenses d'investissement : 11 853.16€

Total des recettes d'investissement : 11 383.34€

### **Affectation des résultats 2023 de l'assainissement**

*Section de fonctionnement :*

Dépenses : 18 439.68 €

Recettes : 20 113.91 €

**Résultat de fonctionnement 2023 : 1 674.23 €**

*Auquel on ajoute le résultat 2022 :* 9 859.11 €

**Résultat de clôture 2023 de fonctionnement : 11 533.34 €**

*Section d'investissement :*

Dépenses : 11 853.16 €

Recettes : 11 383.34 €

**Résultat de clôture d'investissement 2023 : -469.82 €**

*Auquel on ajoute le résultat 2022 :* 2 201.15 €

**Résultat de clôture 2023 d'investissement : 1 731.33 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, soit un résultat à affecter de 11 533.34 € et considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 0€ (compte 1068) décident :

- affectation de l'excédent de fonctionnement (compte 002) : 11 533.34 euros
- affectation de l'excédent d'investissement (compte 001) : 1 731.33 euros

### **Approbation du Compte de Gestion 2023 de l'assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote du Budget Primitif 2024 de l'assainissement**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent le Budget Primitif 2024 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement : 33 800.13€  
Total des recettes de fonctionnement : 33 800.13€

Total des dépenses d'investissement : 13 114.67€  
Total des recettes d'investissement : 13 114.67€

### **Compte-rendus de réunions et commissions**

Monsieur le Maire évoque les conseils communautaires et réunions auxquels il a participé.

### **Questions et informations diverses**

La cérémonie du 8 mai sera célébrée selon le programme suivant :

11h15 : rassemblement place de l'église

11h30 : dépôt de gerbes

12h : vin d'honneur

### **Elections européennes du 9 juin 2024**

Les permanences pour les prochaines élections européennes sont établies ainsi :

8h à 10h30 : Patrick Palmas - Géraldine Bourdin  
10h30 à 13h00 : Magalie Delaurière - Damien Tronchet  
13h00 à 15h30 : Stéphane Proust - Dominique Moisy  
15h30 à 18h00 : Jeanick Barbé - Francis Devynck

Reprise de discussions :

- Cimetière : Géraldine BOURDIN a participé à une formation sur le thème « Reprise de concessions - cimetière ». Elle fait part aux membres des informations obtenues.

Au vu de la procédure complexe et couteuse, Stéphane PROUST soumet l'idée d'agrandir le cimetière côté terrain de boules. Des renseignements seront pris sur la possibilité de ce projet.

- Le devenir des bâtiments est évoqué. Le Conseil Municipal décide de revoir à la baisse le prix de vente du bâtiment 9 rue du Maréchal Leclerc et fixe ainsi le montant de 85 000€.
- Le radar pédagogique est en place depuis le 26 mars 2024. Il sera placé rue du pont en avril 2024 jusqu'à fin mai 2024.

Fin de la séance à 21 heures 10.